



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET
Pôle de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 5 novembre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE PREFET DU BAS-RHIN PRESIDE LA REUNION PUBLIQUE DU 4 NOVEMBRE A LOCHWILLER

Stéphane FRATACCI, préfet de la région Alsace, préfet du Bas-Rhin, a présidé le mercredi 4 novembre une réunion publique à Lochwiller afin de présenter à la population touchée par le phénomène de gonflement de la colline, l'avancée des actions de l'Etat en réponse au sinistre.

Lors des précédentes réunions, l'Etat avait indiqué aux représentants de la commune son plan d'action : rebouchage du forage géothermique en se substituant aux entreprises responsables, surveillance du gonflement, réalisation d'une étude géologique permettant de comprendre le phénomène, indemnisation des sinistrés au titre des catastrophes minières par le FGAO (Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires).

A l'issue d'une procédure administrative en substitution, l'Etat a pu officiellement mandater, le 27 avril 2015, le Bureau des Recherches Géologiques et Minières, (BRGM), afin que celui-ci prenne en charge les opérations de rebouchage du forage. Le chantier de rebouchage a démarré en octobre, et devrait s'achever avant la fin du mois de novembre. Ces opérations permettront de faire cesser les venues d'eaux souterraines au niveau du forage mal rebouché, responsable d'une partie du phénomène de gonflement.

Par ailleurs, les habitants continueront à bénéficier de l'indemnisation par le FGAO des dégâts liés au forage. Ainsi 5 propriétaires, dont les biens n'ont pas été jugés réparables par les experts du FGAO, ont déjà été indemnisés. Deux nouvelles procédures d'indemnisation sont en cours. A noter que suite au vote de la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte, le plafond des indemnisations a été rehaussé, passant de 300.000 € à 400.000 €.

Le réseau de relevés topographiques a été repris et étendu par l'Etat. Les résultats sont mis en ligne sur le site de la DREAL Alsace en toute transparence. A ce stade, il apparaît que les dégâts restent circonscrits au périmètre d'origine, et ne s'étendent pas ailleurs sur la commune.

Une étude géologique a été lancée par Géoderis cet été, qui permettra d'évaluer l'intensité attendue et les temps caractéristiques du phénomène de gonflement des anhydrites en cours. Dans ce cadre, 5 forages ont été réalisés sur le ban de la commune. Les conclusions de cette étude sont attendues pour la fin de l'année, et permettront de mieux comprendre le phénomène et d'identifier les solutions techniques permettant de le maîtriser.

Contact presse : Préfecture de la région Alsace, préfecture du Bas-Rhin - Viviane Chevallier
Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45

Retrouvez les informations : site internet de la préfecture : www.bas-rhin.gouv.fr

Twitter : <https://twitter.com/PrefAlsace67> - Facebook : <https://www.facebook.com/PrefetAlsaceBasRhin>



PRÉFET DU BAS-RHIN

Cette réunion a permis de réaliser un point précis des actions menées par l'Etat mais aussi de répondre aux interrogations des habitants de Lochwiller. Ainsi les trois thématiques abordées ont été les suivantes :

- un point a été effectué sur les travaux en cours relatifs au rebouchage du puits à l'origine des désordres constatés. Cette séquence a été l'occasion de préciser le calendrier du déroulement du chantier et de présenter les techniques mises en œuvre sur ce chantier,
- présentation de l'avancement de l'étude géologique menée par le cabinet Géodéris. Dès la fin de l'année des résultats partiels seront synthétisés dans « une étude projet » qui permettront de déterminer certaines zones qui, sur la commune, ne sont pas touchées par ce phénomène et ainsi ouvrir des perspectives nouvelles en matière d'urbanisme,
- un point d'étape sur le processus d'indemnisation des sinistrés par le FGAO.

L'ensemble des documents présentés et des données techniques seront, dans un souci de transparence, mis en ligne sur le site Internet de la DREAL.

Enfin, pour les semaines à venir, les services de l'Etat et les opérateurs intervenants sur ce dossier resteront mobilisés et dès les résultats de l'étude projet connus, ceux-ci seront communiqués à la mairie et aux habitants de la commune.

Le Préfet s'est également engagé à revenir sur place, au cours du 1^{er} trimestre 2016 pour faire un point d'étape sur les trois priorités retenues : le rebouchage du puits, la caractérisation du phénomène à partir du rendu des études géologiques et les perspectives en matière de gestion de l'urbanisme sur la commune, le processus d'indemnisation des sinistrés par le FGAO.